

Séance du 5 juillet 1913

Présidence de M. Le Hérisse.

M. Pierre Gonjon demande la lecture du Procès verbal de la séance du 8 mai, en ce qui concerne le débat sur l'amend<sup>nt</sup> de M. Escudier. (Incorporation à 20 ans)

M. le Président donne lecture de cette partie du Procès verbal. L'amendement n° 158 de M.                      est mis en discussion. (Cours agricoles).

M. Voslin se déclare <sup>tout</sup> prêt à adopter cet amendement sous la réserve qu'on y incorporera un son amendement accordant les mêmes permissions aux industriels.

M. Jaurès s'associe à cette observation.

M. Pate combat l'amendement : il ne faut pas créer de                     . Par 9 voix contre 5 l'amend<sup>nt</sup> n'est pas adopté.

Un amendement n° 159 de M. Trignier est adopté.

Un amendement de M. Contant n° 160 est adopté.

Audition de M. le Ministre de la guerre, de M. le Directeur du service de Santé, de M. le Général Legrand sur la question de l'incorporation à 20 ans.

(Sténographie aux archives)

M. Jaurès Comment discuterons nous l'art. 18 devant la Chambre, si nous n'avons pas tranché la question de l'incorporation à 20 ans. Comment déterminerons vous le nombre de classes dans la réserve? Il y a d'autre part, pour nos adversaires de la loi de 3 ans, des arguments à tirer contre la loi du fait que vous avez décidé d'abaisser l'âge d'incorporation. Vous avez deux classes non restreintes sous le drapeau, deux classes de conscrits qui en combleront vos casernes. J'invoque votre droit de faire état de cette objection capitale contre la loi et cet argument est affaibli tant que l'incorporation à 20 ans n'est qu'une hypothèse.

M. Pate relit l'art 18. Rien dans son texte n'a trait à

l'incorporation de la classe à 20 ans. J- répondrai au sur-  
plus à M. Jamis que ses observations pourront utilement  
être présentées au moment où nous discuterons les dispo-  
sitions transitoires.

M. le Président rappelle que la Chambre a décidé de  
mettre à l'ordre du jour de sa séance de lundi la discus-  
sion de l'article 18. Nous sommes en conséquence obligés  
de nous présenter devant elle.

M. Garat nous pourrions nous réunir lundi matin.

M. Jamis J- espère que la discussion de l'art. 18  
n'est pas abordée dans des conditions de clarté  
suffisantes.

M. le Président Proposez vous que la Commission  
demande à la Chambre d'ajourner la discussion de  
l'art. 18?

M. Jamis C'est à vous qui il appartient ~~de~~  
faire cette proposition.

Le Président

Séance du 7 juillet 1913.

Présidence de M. Lethérisé.

La discussion reprend à un amendement de M. Daniel  
Vincent sur l'art. 18.

M. le Président rappelle qu'il serait plus logique de  
voter d'abord sur l'art. 18 <sup>principe des 3 ans</sup> ~~avant~~ à introduire ensuite des  
amendements.

M. Jamis déclare que M. Vincent demandera qu'il  
soit débattu sur son amendement <sup>mt</sup> - vienne en tête de la discussion de  
l'art. 18.

M. de Montebello rappelle que M. Joseph Reinach